Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2020)
Heft: 3

Artikel: L'OTAN, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
Autor: Greco, Claudio
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-913882

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un «escadron» du 2e Cavalry Regiment - une formation mobile de la taille d'une brigade, déployée en Europe de l'Est et capable de mener des actions de stabilisation dans un secteur frontière, aussi bien que le combat retardateur en cas d'agression militaire.

International

L'OTAN, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Claudio Greco
MAS en Sécurité globale et résolution des conflits

Face aux enjeux géostratégiques actuels et dans un contexte de tensions internationales croissantes, les grandes puissances se positionnent dans une nouvelle dynamique d'alliances et un jeu d'influences inédit. Face à cette situation, l'OTAN évolue; son rôle doit-il être celui d'un architecte, d'un gendarme ou d'un facilitateur? Le compte rendu que nous proposons explore la création de l'OTAN dans une perspective historique, ses structures actuelles, son financement, ainsi que l'évolution de ses missions.

Nous développerons dans une prochaine étape,[1] l'analyse des moyens techniques et militaires de l'Alliance[2], les questions d'interopérabilité entre ses membres et l'impact que celle-ci peut avoir sur les choix de matériel. Nous verrons alors les liens de dépendance choisis ou contraints que l'organisation entretient entre ses membres et leurs conséquences sur la base industrielle des pays concernés, celle de la Suisse en particulier.

Naissance de l'OTAN: Une Alliance bien opportune

Avant la création de l'OTAN, l'Europe voit la naissance de l'Organisation Européenne de Coopération Economique le 16 avril 1948 pour gérer, dans les seize pays qui l'ont acceptée, l'aide du plan Marshall.[3] Auparavant, le 17 mars 1948, Anglais, Français et pays du Benelux ont signé ensemble le « pacte de Bruxelles ». Cette alliance militaire est une extension du traité franco-anglais de Dunkerque, formalisé le 4 mars 1947. Contrairement au Traité de Dunkerque qui était exclusivement dirigé contre l'Allemagne nazie, le pacte de Bruxelles vise une approche défensive générale contre l'URSS et s'autorise à intégrer plus tard l'Allemagne de l'Ouest.

Toutefois, avant même l'aboutissement du pacte de Bruxelles, Français et Anglais lance le processus qui doit le transformer en pacte Atlantique. Le timing a son importance ; Au même moment, les Etats Unis modifient leur base juridique pour leur permettre de conclure des alliances militaires en temps de paix.[4] Dès le 6 juillet 1948, des négociations débutent entre les signataires du pacte de Bruxelles et les USA, le Canada, l'Islande, l'Italie et le Portugal. Le nouveau traité est signé le 4 avril 1949. Il instaure le « Conseil de l'Atlantique Nord » et lui confère la mission de mettre en place l'organisation nécessaire à son fonctionnement. Dès le mois d'août 1949, Winston Churchill préconise l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest en son sein. L'OTAN crée dès 1950 une organisation militaire intégrée permanente. Sa vocation à l'origine est d'assurer la sécurité de l'Europe occidentale en collaboration avec les Etats-Unis. Selon l'image de Lord Ismay, premier secrétaire général de l'organisation, « *le rôle de l'OTAN consiste à garder les Russes à l'extérieur, les Américains à l'intérieur et les Allemands sous tutelle* ».[5] En réponse, l'URSS crée le 14 mai 1955 le Pacte de Varsovie avec sept de ses pays satellites.

Cet antagonisme entre Russes et Américains, malgré leur convergence de vues contre un ennemi commun durant la Seconde Guerre Mondiale, aurait des origines géographiques incontournables. Différentes théories illustrent le rapport entre l'espace et la politique. Nous

1 Ce sujet fait l'objet d'un travail de mémoire dans le cadre du MAS en Sécurité Globale et Résolution des Conflits au GSI de Genève.

2 L'Organisation du traité de l'Atlantique nord, en anglais « North Atlantic Treaty Organization » est l'organisation politico-militaire mise en place par les pays signataires du traité de l'Atlantique Nord afin de pouvoir remplir leurs obligations de sécurité et de défense collectives. On la désigne régulièrement par son acronyme OTAN ou NATO en anglais. On trouvera également l'appellation « Alliance atlantique », « Alliance euro-atlantique » ou encore « Alliance transatlantique », plus rarement « l'Alliance ».

3 Durand, Yves, *Naissance de la guerre froide, 1944-1949*, Paris, Messidor/Temps Actuels, 1984

4 Résolution du Sénateur républicain Arthur H. Vanderbergh du 11.06.4

5 Ismay, Hastings Lionel, *«NATO exist for three reasons – To Keep the Soviet Union out, the Americans in, and the Germans down»*,1950

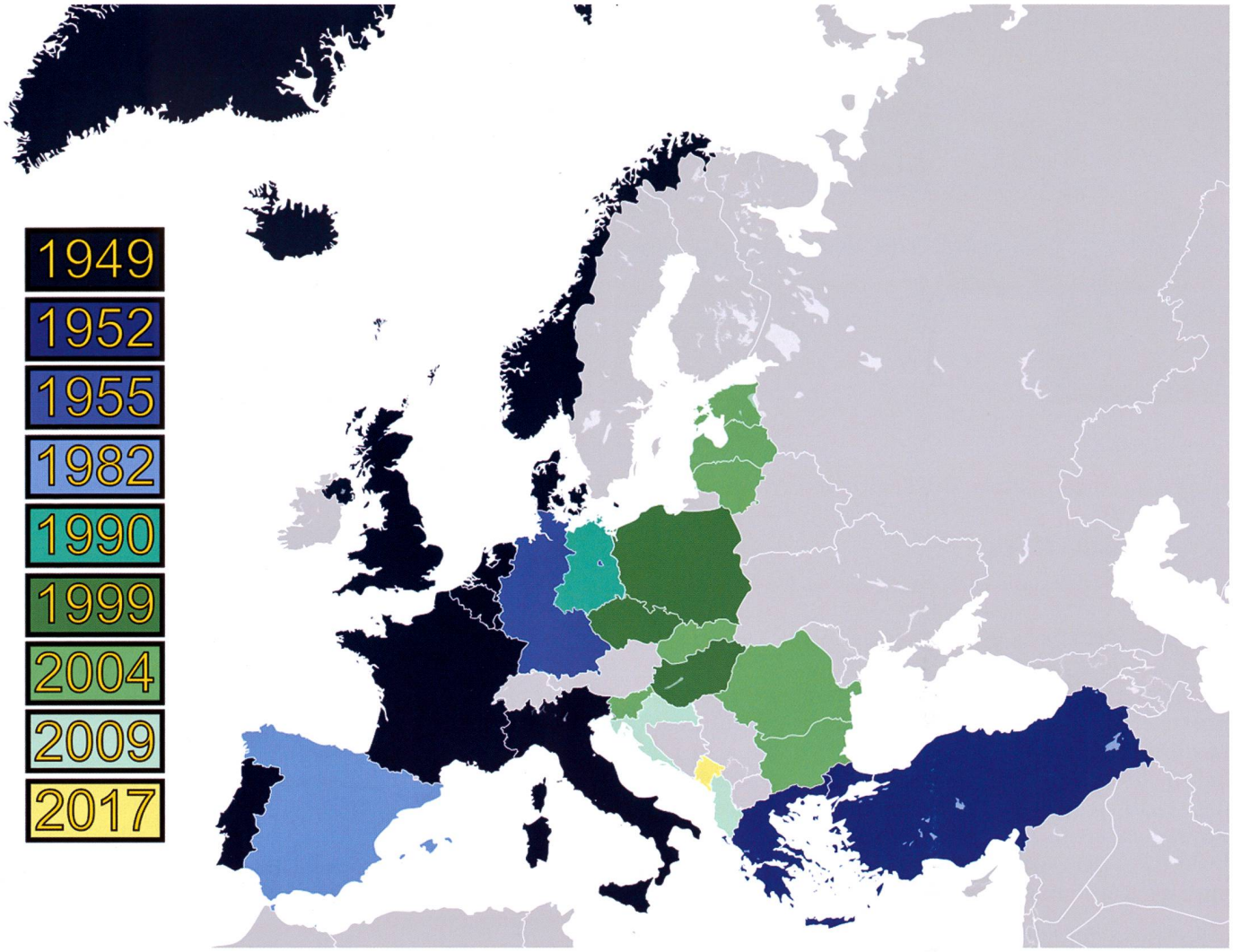

Les étapes de l'élargissement de l'OTAN, depuis sa création en 1949.

Durant les années 2000, le nombre d'unités américaines déployées en Europe a été réduit à quelques formations en Allemagne et en Italie. Le conflit géorgie (2008) puis Ukrainien (2015) ont porté les effectifs de l'armée américaine en Europe (USAREUR) à deux voire trois brigades "lourdes" mécanisées, une brigade de cavalerie (mécanisée) et une brigade aéroportée. Ces forces sont en outre régulièrement renforcées par des déploiements supplémentaires lors de manoeuvres en Europe centrale ou de l'Est.

retiendrons la démonstration de Sir Halford Mackinder[6] qui déclare que la partie continentale de l'Eurasie est le pivot géographique du monde, le Heartland, autour duquel s'affrontent les grandes puissances. Cette zone est entourée d'une ceinture, le Rimland,[7] constituée de l'Europe occidentale, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud et de l'Est. Plus loin deux systèmes insulaires l'encadrent, la Grande-Bretagne et le Japon, avec les Amériques au centre de cet arc. Ces îles constituent l'anneau insulaire et extérieur, qui affronte l'anneau intérieur ou marginal décrit précédemment. Mackinder considère que ces rivalités entre puissances continentales et puissances navales façonnent le destin du monde et que celui qui maîtrise l'Est de l'Europe, maîtrise donc le monde. L'URSS donc, de par sa position géographique, serait une menace naturelle et permanente que seule une « Alliance Atlantique » peut contrer.

L'OTAN compte aujourd'hui vingt-neuf membres, soit vingt-sept pays européens et deux pays nord-américains. Aux douze membres fondateurs que sont les USA, le Canada, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, la France, l'Italie, l'Islande, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et le Portugal, sont venus s'ajouter nombre de pays européens par la suite. En 1952, l'OTAN accueille la Grèce et la Turquie, puis la RFA en 1955 et l'Espagne en 1982. En 1999, près de 10 ans après la chute du Mur de Berlin et une longue phase de rapprochement, l'OTAN franchit une nouvelle étape et accueille trois anciens membres du Pacte de Varsovie: la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque. Le grand élargissement aura lieu en 2004, lorsque sept nouveaux pays rejoindront l'Organisation. Il s'agit de la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie, la Roumanie et en particulier les trois états baltes - Lituanie, Estonie, Lettonie - aux frontières de la Russie. En 2009, ce sont l'Albanie et la Croatie qui prennent place dans l'Alliance et en 2017, le Monténégro qui l'intègre à son tour. Actuellement, deux pays sont candidats à une adhésion : la Macédoine du Nord depuis 1999 et la Bosnie-Herzégovine depuis 2010. Ces deux pays participent au MAP, Plan d'Action pour l'Adhésion,[8] contrairement à l'Ukraine et à la Géorgie.

Le cas de l'Ukraine est particulier. L'Ukraine a rapidement souhaité, après la dissolution du Pacte de Varsovie le 1er juillet 1991, rejoindre l'OTAN comme membre à part entière. Elle s'est cependant rapidement heurtée à l'hostilité de la Russie face à cette perspective. La première étape d'un rapprochement, constituée par une participation au Conseil de Coopération Nord-Atlantique,[9] ne rencontre pas de difficultés et permet de discuter de questions de défense et de sécurité sans adhésion formelle. L'Ukraine adhérera ensuite le 8 février 1994 au PpP, Partenariat pour la Paix et se verra proposer en février 1995 un premier Protocole de coopération mutuelle entre l'Ukraine et l'OTAN, puis une Charte sur un partenariat spécifique lors du Sommet de Madrid de juillet 1997, qui crée également la Commission OTAN-Ukraine. Les projets d'intégration de l'Ukraine dans l'OTAN marquent le pas et c'est en novembre 2002 seulement, qu'est articulé un Plan d'action OTAN-Ukraine et en 2007 que l'Ukraine est déclarée éligible à une adhésion par les USA, alors que France et Allemagne ne souhaitent pas son intégration pour ménager Moscou. Depuis juillet 2016, l'Ukraine bénéficie d'un ensemble complet de mesures d'assistance, nommé « Comprehensive Package » dans le jargon de l'Alliance, sans participation au Plan d'Action pour l'Adhésion.

La Géorgie suit un chemin parallèle, bien que moins médiatisé. Elle entre au Conseil de Coopération Nord-Atlantique en 1992 et adhère au Partenariat pour la Paix en mars 1994. En septembre 2006, l'OTAN imagine pour la Géorgie un statut spécial de « Dialogue Intensifié », une sorte de partenariat avancé. Une Commission OTAN-Géorgie sera créée dans l'urgence le 19 août 2008, lors d'une réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'OTAN. En 2010, L'OTAN ouvre un bureau de liaison en Géorgie. La demande d'adhésion formalisée lors du Sommet de Bucarest en avril 2008 n'a pas encore abouti. Elle continue à être évaluée, mais sans calendrier précis et sans participer au Plan d'Action pour l'Adhésion, pour ne pas aggraver les relations avec la Russie.

Les structures de l'OTAN: A chaque objet son comité

Le siège de l'OTAN, situé initialement à Londres, s'installera dès 1950 à Paris, mieux située et fort bien connecté avec le reste de l'Europe. Mais l'affront fait aux Alliés par le Général de Gaule, désireux en 1966 de quitter le commandement intégré de l'OTAN, ne restera pas sans conséquence. L'OTAN déménage dans la foulée son quartier général à Haren (Bruxelles). Son principal commandement militaire est aujourd'hui à Maisières (Mons) en Belgique. L'OTAN est pilotée par le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN), organe intergouvernemental à la fois législatif et exécutif de l'Alliance Atlantique, qui a toute autorité pour imaginer les organes nécessaires à son fonctionnement. Il en a créé plus de 600 à ce jour.[10] Citons par exemple le Comité des Partenariats et de la Sécurité Coopérative, responsable des programmes de l'OTAN avec les pays non-membres pléniers et le Comité de la Politique et des Plans de Défense, organe consultatif incluant le PpP. Le Comité des Orientations Opérationnelles traite de la politique liée aux opérations telles que KFOR au Kosovo ou FIAS en Afghanistan. Les ressources, et donc les budgets civils et militaires, sont gérés par le Bureau de la Planification et de la Politique Générale des Ressources, le Comité des Plans d'Urgence couvre un volet civil en adéquation avec les objectifs de

6 Mackinder, Halford, *Democratic Ideals and Reality*, New York, Holt and Company, 1919

7 N. J. Spykman fera évoluer le concept de Halford en définissant une zone tampon amphibie plus importante que le Heartland. Spykman, Nicholas John, *The Geography of the Peace*, New York, Harcourt, Brace and Company, 1944,

8 *Membership Action Plan*, Programme pour les pays désireux d'adhérer à l'OTAN. Il définit cinq axes de travail nécessitant un progrès et un reporting annuel avant une adhésion.

9 *North Atlantic Cooperation Council*, Cénacle sans pouvoir de décision rassemblant les membres de l'OTAN et les anciens membres du Pacte de Varsovie pour des consultations multilatérales.

10 www.nato.int/cps/en/natohq/structure.htm, consulté le 14.09.19

Des manoeuvres se succèdent chaque mois dans les Etats baltes (ici en Lettonie) ainsi qu'en Pologne, en Allemagne et en Scandinavie.

l'OTAN et s'affirme sur la protection des infrastructures critiques, la réponse aux catastrophes naturelles, la lutte anti-terroriste et les opérations humanitaires. Le Comité de Diplomatie Publique œuvre à une perception positive de l'OTAN, en phase avec ses objectifs.

Il existe des dizaines de groupes et de comités, qui travaillent dans des formats divers, et que nous ne pouvons citer de manière exhaustive. L'Agence OTAN de Normalisation et le Partenariat pour la Paix sont deux autres entités qui façonnent incontestablement la politique de l'OTAN aujourd'hui.[11] Retenons encore le Comité de Sécurité ou le Comité militaire, dont dépendent le Commandement Opérations (ACO) et le Commandement Transformation (ACT).

L'Assemblée Parlementaire de l'OTAN dispose d'un statut singulier puisqu'elle n'est pas directement rattachée à l'OTAN. En effet, les deux institutions sont juridiquement entièrement indépendantes l'une de l'autre et l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN n'est pas un contrepoids législatif au Conseil de l'Atlantique Nord, comme on pourrait le penser. Toutefois, l'Assemblée a développé au fil des ans, des relations de travail étroites avec l'Alliance Atlantique. L'Assemblée n'a qu'un pouvoir consultatif, mais elle s'est affirmée comme un important forum de discussion en matière de sécurité pour les pays membres.

Le financement de l'OTAN : Des moyens considérables et des formats variables

Pour faire fonctionner son organisation tentaculaire, l'Alliance Atlantique dispose de différentes sources de budget. En premier lieu, les contributions indirectes des 29 pays membres, puis les contributions directes qui sont supportées collectivement pour servir les intérêts des 29 pays membres indistinctement. En dernier lieu, on trouve les financements conjoints, à géométrie variable, suivant les besoins et les priorités des membres qui le souhaitent.[12]

Les contributions indirectes des 29 membres émargent au budget de défense de chaque nation. Que ce soit en affectant des équipements ou des forces à une opération militaire de l'OTAN, chaque membre assume seul les coûts de son engagement. L'ampleur, l'intensité et la durée de la mission sont des variables qui influent sur les coûts et que chaque membre peut doser, en particulier lorsque qu'il dispose de spécialistes dans un domaine bien précis. Les contributions des pays sont volontaires et aucune obligation n'est faite aux pays d'y contribuer, sauf

11 DFAE, "*Schweizer Partnerschaft mit der NATO*", Politorbis No 61, Bern, 2016

12 Feertchak, Alexis, *«Budget, élargissement, opérations...Les nombreux défis de l'OTAN»*, Le Figaro, Paris,11.07.18

bien sûr s'il s'agit d'une opération de défense collective selon l'Article 5 de la Charte. Chaque pays membre puise dans ses capacités de défense nationale pour contribuer à la capacité alliée multinationale.[13]
Les contributions directes sont relativement modestes, mais non moins nécessaires. Elles sont affectées aux missions collectives de l'Alliance. Il s'agit d'un financement commun pour la défense aérienne, les système de commandement et de contrôle en place à l'échelle de l'OTAN, le fonctionnement du siège de l'Organisation et le programme d'investissement au service de la sécurité. Il peut s'agir aussi de moyens matériels et humains qui assurent la première réponse en cas de crise. Les contributions des 29 membres sont calculées selon une formule de partage des coûts basée sur leur revenu national brut. Elles sont donc très disparates en termes nominaux.

Les contributions conjointes relèvent d'un mécanisme de financement multinational facultatif. Les pays concernés déterminent les besoins, le priorités et les modalités, mais l'OTAN bénéficie d'un droit de regard et assure la supervision politique et financière. Le financement conjoint nécessite souvent une organisation *ad hoc* chargée de la gestion du projet au sein de l'OTAN. A titre d'exemple, on notera le développement d'avions de combats ou d'hélicoptères, le partage du renseignement, la fourniture de système d'information ou de communication. Dans ces cas de figure, les programmes diffèrent par le nombre de pays participants, le modèle de partage des coûts et la structure de gestion.

La question du budget a agité depuis toujours les chancelleries européennes. Le déséquilibre des dépenses entre Américains et Européens est récurrent depuis l'origine de l'OTAN. Il s'est encore aggravé à la suite des investissements massifs consentis par les Etats-Unis depuis septembre 2001. Aujourd'hui, les USA fournissent 67% des dépenses de défense des pays de l'Alliance et revendiquent une plus grande implication des Européens à travers leur propre budget de défense.

Depuis 2006, les pays membres se sont accordés sur la nécessité de consacrer au minimum 2% de leur PIB à la défense. Suivant l'état des matériels et des troupes, ce seuil de 2% peut même sembler insuffisant. Cependant, il n'est que rarement atteint par les membres et quasiment jamais dépassé, à l'exception notoire des Etats Unis. Les bons élèves européens sont la France, la Grande Bretagne, l'Allemagne et l'Italie. Les accords de Berlin en 2002 et Berlin+ en 2006 ont scellé un consensus sur le sujet. Evolution notable, sept pays de l'Alliance respectaient en 2018 ce seuil de 2%.

Cependant, il ne faudrait pas se concentrer exclusivement sur un montant réel ou un pourcentage à atteindre. Les capacités des Alliés sont dans un état disparates. De nombreux systèmes sont en fin de vie et nécessitent des investissements conséquents, probablement supérieurs aux 2% annuels, pour une remise à niveau urgente.

13 Alati, Alexandre, *«Trident Juncture 15»*, Raids No 357, Paris, Février 2016

Les forces de l'OTAN s'articulent en « groupements de combat » bataillonnaires multinationaux.

L'Europe paie cash aujourd'hui trois décennies de pressions budgétaires et d'angélisme post-guerre froide. Cette situation a conduit l'OTAN, lors du Sommet du Pays de Galle en 2014, à affecter à travers ses membres au moins 20% des dépenses globales à la recherche, au développement et à l'acquisition d'équipements majeurs. Dans la mesure où ces dépenses sont coordonnées à travers des accords de normalisation,[14] leur effet de levier est conséquent.

La fin de la guerre froide : De nouvelles missions pour l'OTAN ?

Si l'on admet que l'OTAN a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec le dessein de contrer la puissance montante de l'URSS, l'éclatement de celle-ci en 1991 aurait dû provoquer la dissolution de l'Alliance, ou du moins, son redimensionnement. Or, il n'en est rien. Au début des années 1990, l'Alliance Atlantique marque une pause dans sa stratégie et cherche à adapter sa mission dans une logique multilatérale. Ce glissement des intérêts géostratégiques de l'Alliance Atlantique impacte durablement les relations entre ses membres et crée des tensions internes persistantes.

14 STANAG, *Standardization Agreement* et STANREC, *Standardization Recommendation*, recueil de normes adoptées par l'OTAN

Lors de la première guerre du Golfe en 1990 déjà, l'OTAN avait réussi à élargir cette alliance et à maintenir la cohésion occidentale, par un tour de force qui consistait à réunir 35 pays autour d'une même cause. Par la suite, l'organisation procède à un élargissement considérable à l'Est, en intégrant des républiques de l'ex-Yougoslavie et d'anciennes républiques de l'Union Soviétique.[15] Cette transformation de l'Alliance est portée par Jamie Patrick Shea qui contribuera à façonner cette nouvelle approche, d'abord comme porte-parole de l'Alliance durant la guerre en ex-Yougoslavie, et ensuite comme Secrétaire général adjoint délégué pour les défis de sécurité émergents. Il sera notamment l'artisan de l'engagement de l'OTAN dans les missions SFOR et contre les nouvelles menaces telles que le terrorisme international ou la prolifération nucléaire.

L'Alliance Atlantique choisit délibérément à partir de 1991 une politique d'élargissement soutenue ; elle crée en 1994 le Partenariat pour la Paix qui reprend une grande partie des principes de fonctionnement de l'OTAN, sans le célèbre Article 5. Les avantages du PpP sont indéniables en matière de standardisation et d'intégration progressive de pays non alignés. Les pays associés représentent la quasi-totalité des pays non-membres de l'OTAN en Europe, y compris des micros Etats comme le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et le Vatican.[16] Un total de 34 pays rejoint le PpP entre 1994 et 2006, dont 13 pays qui sont désormais membres à part entière de l'OTAN. Dans ce contexte post guerre froide, la Suisse rejoint le PpP sans états d'âmes mais sans grande publicité non plus. La question de la compatibilité avec la neutralité suisse sera soulevée par certains parlementaires,[17] sans que le Conseil Fédéral renonce à son projet d'adhésion. La volonté affichée de capter de nouveaux membres et d'occuper le terrain fonctionnera avec un certain succès. Le PpP constitue désormais une antichambre politiquement correcte avant une éventuelle adhésion et soutient parfaitement les ambitions américaines.

En direction du sud de la Méditerranée, l'OTAN a signé un autre type de partenariat, moins contraignant. Il s'agit du Dialogue Méditerranéen qui réunit la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Jordanie, Israël et l'Egypte dans une logique de coopération ouverte.

Cette volonté de l'OTAN d'organiser l'espace géopolitique à sa périphérie ne saurait faire oublier les obligations contraignantes de ses membres envers l'organisation. Un des articles majeur de la charte originelle, l'article 5, stipule qu'une attaque contre un de ses membres constitue une attaque contre tous. C'est la base du principe de solidarité. Ce principe sera renforcé pour les membres et invoqué pour la première fois par les Etats-Unis après les événements du 11 septembre 2001. Cette vision souligne l'importance croissante qu'occupe la lutte internationale contre le terrorisme – au sens très large du terme - dans les nouvelles tâches dévolues à l'Alliance.

Au vu de ce qui précède, il semble bien que l'OTAN soit installée dans la durée. D'une part, les pays européens membres de l'Alliance ne sont toujours pas préparés à assurer seuls, c'est-à-dire sans le parapluie américain, leur défense commune. D'autre part, les Etats Unis et les Européens souhaitent que l'alliance Atlantique demeure le pilier de la sécurité en Europe. Ils ont renforcés pour cela, les standards d'interopérabilité qui constituent un formidable outil de soutien aux économies nationales de défense, en particulier lorsque prescripteur et fournisseur se retrouvent tous deux aux USA. Les FMS, Foreign Military Sales des Etats Unis, viennent appuyer cette stratégie là où les moyens indigènes font défaut.

Les difficultés que rencontre l'Union Européenne à crédibiliser une défense commune dans un format complémentaire illustrent bien ce paradoxe.[18] Elle a néanmoins progressé sur ce chemin en créant en 2002 une Politique Européenne de Défense. Au Sommet de Lisbonne en 2010, l'UE et l'OTAN ont décidé de renforcer leur partenariat stratégique et en 2016 d'intensifier leur coopération au travers de 42 mesures concrètes. La vrai révolution verra le jour en 2018 avec un accord formel de mise en commun des ressources pour servir les intérêts de l'UE avec les moyens de l'OTAN, sans doublons inutiles, en privilégiant la cohérence et la complémentarité. Cette évolution est largement consensuelle, sachant que 22 membres de l'OTAN sont intégrés dans l'UE et que seuls 6 membres de l'UE ne sont pas membre de l'OTAN.

Conclusion

L'OTAN a évolué au gré de la situation internationale. Elle s'est élargie à des partenaires nouveaux, mais néanmoins compatibles, tout en gardant le contrôle de son destin. Elle se cherche aujourd'hui une utilité au-delà de l'Atlantique et une nouvelle orientation stratégique. Les missions ISAF et ALBA préfigurent de ce que l'OTAN est capable de mettre en place pour servir les intérêts de son membre le plus influent. Vingt ans après son adhésion au Partenariat pour la Paix, la Suisse est intégrée à la planification stratégique de l'OTAN et s'approvisionne avec du matériel interopérable. Elle coopère activement avec ses nouveaux partenaires et se trouve aujourd'hui nettement dépendante de l'OTAN pour ses systèmes de défense les plus exigeants. Quelle place reste-il pour une approche critique et multilatérale dans la politique de défense de la Suisse ?

C. G.

15 Verbeurgt, Joris, *«NATO and the Black Sea Region»*, European Security & Defence No 4, Juin 2018

16 Dotézac, Arnaud, *«Suisse : Aller simple pour l'OTAN»*, Market, Printemps 2016

17 Keller, Rudolf, Conseiller National, *OTAN, Partenariat pour la Paix*, Initiative parlementaire du 16.09.96, Berne

18 Guillaud, Edouard Amiral, *«Mon opinion : la défense européenne est morte, l'OTAN l'a tuée»*, RMS No 6, 2010